



S'inscrire sur le site Internet EDF OA SOLAIRE

Voici les éléments nécessaires pour votre inscription sur votre espace personnel :

@ Site : www.edf-oasolaire.fr

@ Accéder au formulaire en cliquant sur « S'inscrire avant la première connexion ». Renseigner les champs selon l'exemple ci-dessous :

N° de CARD : **0000123456**

Nom / Raison sociale : **SARL SOLEIL**

E-mail : **sarl-soleil@pv.fr**

Code postal du site de production : **11000**

EDF ne fournit pas de mot de passe car celui-ci est strictement confidentiel.

Il vous appartient de le créer vous-même et de veiller à préserver son caractère confidentiel.

Besoin d'Aide ?

Sur la page d'accueil du site www.edf-oasolaire.fr, vous disposez d'un lien « Aide à la création du compte » qui vous accompagne, étape par étape.



Pour nous joindre :

Par courrier électronique :

dsp-cspas-obligations-achat-agence-pv-pro@edf.fr

Par téléphone :

09 69 37 57 07

Par courrier :

EDF

Direction des Services Partagés
CSP AOA & Services - Département AOA
Agence AOA Photovoltaïque Professionnels
TSA 10295
94962 CRETEIL CEDEX

*Ce guide est destiné aux
producteurs bénéficiant
d'un contrat d'achat FS13.*



Guide
Facturation
Producteur

Outil d'aide en ligne

EDF met à votre disposition un outil permettant de produire rapidement une facture conforme. Cet outil est accessible dans votre espace personnel sur le site www.edf-oasolaire.fr.

Période de facturation

- Etablir la première facture **6 mois à compter de la date d'effet du contrat d'achat**
- Emettre les factures suivantes semestriellement

Etapas

- Relever l'index figurant sur le **compteur Production** de votre installation, à la date contractuelle (date d'effet + 6 mois)
- Rédiger la facture à partir du site internet ou du modèle proposé ci-contre (**toutes ces données sont obligatoires**)
- Reporter le **nouvel** index relevé et l'**ancien** index sur la facture
- Imprimer et **signer** avant d'envoyer la facture par courrier postal à EDF AOA

Rémunération

Processus de rémunération détaillé Article VII des CG*, prix d'achat détaillé Article 2 des CP**

- Le prix est indexé annuellement à chaque date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat, par l'application du coef. L (L=1 la 1^{ère} année)
- Les kWh produits au dessus du plafond annuel sont rémunérés 5c€/kWh hors TVA et non indexés

* Conditions Générales
** Conditions Particulières

Pour réussir sa facture...

... aller sur le site Internet EDF OA Solaire !

(voir modalités d'accès au verso)

Facture n°	Etablie le
Contrat d'achat photovoltaïque n°		
Période <u>semestrielle</u> de facturation		du au	
Coordonnées Producteur		Coordonnées Acheteur EDF	
Raison sociale	Raison sociale	EDF AGENCE OA SOLAIRE
Détail adresse	Détail adresse	TSA 10295
Code postal Commune	Code postal Commune	94962 CRETEIL CEDEX
Tel	mail
mail	TVA intracommunautaire EDF	FR0352081317
N° TVA intracommunautaire	FR	Modalités de paiement :	
Code NAF	Virement bancaire	
N° SIRET		
Ville d'immatriculation au RCS ou RM		
Forme juridique et capital		
Coordonnées du site de production			
Nom du site de production		
Détail adresse		
Code postal Commune		
Compteur de production n° :			
Date nouveau relevé du :	Valeur du nouvel index (kWh) :
Date ancien relevé du :	Valeur de l'ancien index (kWh) :
Production de kWh livrés :			
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 2 des conditions particulières du contrat :			
Montant de la facture :			
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond	au tarif de	Soit un montant de (€) :
Production livrée en kWh, au-delà du plafond	au tarif de	Soit un montant de (€) :
Indiquer la mention correspondante au contrat :			
- TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts (si le producteur est assujéti à la franchise de la TVA)			
Ou			
- Autoliquidation (si le producteur est assujéti à la TVA)			
Montant HT			
Signature :			
Cadre à compléter uniquement par EDF/OA			
Bon à payer / à recevoir du		
Signature approbateur		
Date de base (réception)		
N° de contrat		
N° de commande		
N° de PG (Pré-Enregistrement)		
Contrôlé par		

N° point de comptage (PDC) CARD-I compteurs

Modalités de paiement

- Le paiement sera réalisé, au plus tard le 40^{ème} jour calendaire suivant la fin du semestre, sous réserve d'une réception de la facture au plus tard le 10^{ème} jour suivant la fin du semestre.
- Si la réception de la facture intervient postérieurement, le délai de paiement est reporté d'autant.

Evènements particuliers

Pour tout évènement de type :

- Changement du titulaire,
- Panne du compteur,
- etc,

Contactez aussitôt EDF AOA

Causes de rejet de facture

- Donnée obligatoire manquante
- Discontinuité des index
- Erreur de tarification

Règles d'arrondis

- Les valeurs exprimées en Euros sont arrondies à la 2^{ème} décimale la plus proche.
- Le prix, exprimé en c€/ kWh, est arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche.
- La valeur de L est arrondie à la 5^{ème} décimale la plus proche.
- Les quantités facturées sont arrondies au kWh le plus proche.



- L'outil proposé sur internet n'est pas une obligation contractuelle.
- La 1^{ère} facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat d'achat par les 2 parties
- Toute facture non conforme sera retournée

